

Commune de MAZERULLES

Rue de Nancy
54280 MAZERULLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Convocation du 28 mars 2025

Affichage du 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 11 avril, à 20H30, légalement convoqué, par M. Franck DIEDLER, Maire, dans la salle de réunion de la Mairie.

Etaient présents :

Isabelle BELLOY, Sédrick BLIN, Franck DIEDLER, Patrick HERDIER, Thomas JOB, Robert JOUSSEMET, Sébastien KEMPF, Catherine RAMPON, Christiane WINIGER.

Excusés :

Denise MATHIEU donne procuration à Thomas JOB

Philippe THIVET donne procuration à Patrick HERDIER

Absent : néant

Considérant que le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h39.

Sédrick BLIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 04/2025 : Approbation du compte de gestion 2024

Rapporteur : Christiane WINIGER

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Franck DIEDLER



0004 / 2025